


Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14883-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.349

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET** : TRAVAUX DE RENOVATION DES SALLES DE CLASSES DE L'ECOLE MATERNELLE PEISSON, DE L'ECOLE ELEMENTAIRE VAL SAINT ANDRE ET DU GROUPE SCOLAIRE PONT DE L'ARC - AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE DU MARCHE - ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

### Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

### Excusés sans pouvoir :

M. Laurent DILLINGER, M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



05.01

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
Département Bâtiments

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 11/04/11

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Maurice CHAZEAU

**Politique Publique** : TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

**OBJET** : TRAVAUX DE RENOVATION DES SALLES DE CLASSES DE L'ECOLE MATERNELLE PEISSON, DE L'ECOLE ELEMENTAIRE VAL SAINT ANDRE ET DU GROUPE SCOLAIRE PONT DE L'ARC - AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE DU MARCHE - ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Dans le cadre du plan de rénovation des salles de classe des écoles, la Ville d'Aix-en-Provence a retenu notamment le groupe scolaire du Pont de l'Arc, l'école élémentaire du Val Saint André et l'école maternelle Peisson.

Les travaux comprennent le remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries en aluminium, la mise en place de faux plafonds, le changement de luminaires et la réfection des peintures.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux est de 470 000 € HT soit 562 120 € TTC.

En application du code des marchés publics, l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics en matière de travaux est réalisée par l'opération.

Conformément à la délibération n° 2004.0292 du Conseil municipal du 29 mars 2004 modifiée, la création d'une fiche opérationnelle indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants et procédures respectifs, doit être adoptée par le Conseil Municipal.

Le coût global de l'opération s'élève à un montant de 473 000 € HT soit 565 708 € TTC, conformément à la fiche opérationnelle individualisée ci-jointe.

Pour la mise en œuvre des travaux de remplacement des menuiseries extérieures, il a été décidé de lancer une consultation relative à un marché de travaux selon la procédure adaptée, conformément aux articles 26 IV et 28 du code des marchés publics.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de 300 000 € HT soit 358 800 € TTC.

Cette consultation fera l'objet de trois marchés séparés qui seront conclus selon un délai d'exécution de 4 mois :

Lot 1 : Ecole élémentaire Val Saint André

Lot 2 : Groupe scolaire Pont de l'Arc

Lot 3 : Ecole Maternelle Peisson

Compte tenu de la nature des prestations de ce marché, les critères de jugement des offres énoncés dans la publicité et le règlement de consultation seront le prix pour 60 % et la valeur technique pour 40 %.

Compte tenu de ce qui vient de vous être exposé et comme nous l'autorise l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**ADOPTER** l'opération décrite et la fiche opérationnelle qui la compose.

**AUTORISER** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer la consultation en procédure adaptée pour la passation des marchés de travaux.

**AUTORISER** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer ces marchés publics avec les entreprises ou les groupements d'entreprises qui seront retenus par le Pouvoir Adjudicateur, après avis de la Commission des Procédures Adaptées.

**AUTORISER** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les reconductions et tout autre document se rapportant à cette affaire.

**DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur la ligne budgétaire 90213 2135 3423 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2011.349 - TRAVAUX DE RENOVATION DES SALLES DE CLASSES DE L'ECOLE  
MATERNELLE PEISSON, DE L'ECOLE ELEMENTAIRE VAL SAINT ANDRE ET DU  
GROUPE SCOLAIRE PONT DE L'ARC - AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE  
SIGNATURE DU MARCHE - ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 48</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Direction Générale des services techniques  
Département Bâtiment  
Direction des Bâtiments

**DEMANDE DE CREATION**  
**FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE**

**OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DES SALLES DE CLASSES DE L'ECOLE  
MATERNELLE PEISSON, DE L'ECOLE ELEMENTAIRE VAL SAINT ANDRE ET  
DU GROUPE SCOLAIRE PONT DE L'ARC**

Date ou période de la réalisation : 2011

Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 11/04/2011

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
<b>→ Services après programmation</b>		
Mission SPS	3 000	Marché à bons de commande existant
<b>Montant total des services : 3 000 €HT</b>		
<b>→ Travaux</b>		
Travaux de menuiseries aluminium	300 000	MAPA > 193 000 €HT
Travaux de peinture	60 000	Marché A10092
Travaux de faux-plafonds	50 000	Marché A10093
Travaux d'électricité	60 000	Marché A10089
<b>Montant total des travaux et procédure : 470 000</b>		

Pour information : Montant global de l'opération €HT
473 000

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

*NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant, ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.*